

Commune de Chevroux
Conseil général



Rapport de la
Commission de gestion

Année 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion du Conseil général chargée de l'examen des comptes et de la gestion de la Commune déclare qu'elle a procédé à la vérification des comptes conformément à son mandat.

La Commission s'est réunie à quatre reprises. Elle a vérifié les comptes à l'aide du grand livre, des pièces comptables et des documents mis à sa disposition, ainsi qu'au moyen des informations qu'elle a expressément demandées. Elle constate que les comptes sont tenus avec soin et exactitude. Elle remercie le boursier communal pour sa disponibilité, ses informations précieuses et son excellent travail.

La société Fiduciaire Fidinter SA a vérifié les comptes 2022. Elle confirme leur exactitude ainsi que leur conformité aux exigences légales.

Monsieur Busset, qui établissait une analyse financière des comptes pour la Commune de Chevroux depuis de nombreuses années, a cessé son activité. Il a néanmoins transmis à notre boursier, Monsieur Rotzetter, le logiciel qu'il utilisait afin de rédiger son analyse financière.

Notre boursier communal a dès lors établi un rapport sur les comptes 2022 et une analyse financière de 2013 à 2022. Tout comme l'année dernière, ce rapport conclut, que « Le résultat 2022 est excellent, au-dessus de la moyenne des dix dernières années. ».

Après le projet de réfection du port et du débarcadère, la pandémie de COVID-19 et les inondations qui ont chamboulés les exercices comptables précédents de notre commune, nous ne sommes pas mécontents de retrouver dans les comptes 2022 une situation ordinaire et surtout des finances toujours saines.

Le présent rapport abordera ci-dessous le compte-rendu de la rencontre de la Commission avec la Municipalité (**ch. 1**), puis les conclusions et propositions de la Commission (**ch. 2**).

1. Rencontre avec la Municipalité

La Commission a rencontré la Municipalité le 5 juin 2023. Lors de cet entretien, plusieurs questions ont été formulées. Les membres de la Municipalité ainsi que le boursier y ont intégralement répondu.

Les points suivants ont notamment été abordés :

| Rubrique | Question |
|---|--|
| <p>Tourisme</p> <p><i>Compte 160.311.0 – Achats matériel, mobilier, machines, véhicules</i></p> <p>Page 2</p> | <p>La Commission a interrogé la Municipalité sur la dépense de CHF 14'500.00 pour la réalisation du terrain de beach-volley qui n'était pas prévue au budget afin de savoir si une délimitation du terrain était prévue ainsi qu'un moyen pour éviter que les ballons ne finissent dans le lac ou dans les ronces.</p> <p><i>La Municipalité a indiqué avoir renoncé à installer les bandes de délimitation du terrain en raison d'expériences rapportées par d'autres communes avoisinantes faisant état de vols récurrents des sangles (SpanSet) utilisés à cet effet.</i></p> <p><i>Toutefois, sur insistance de la commission de gestion le terrain sera délimité prochainement.</i></p> <p><i>En outre, la Municipalité a prévu d'installer une barrière/palissade d'environ un mètre de hauteur tout autour du terrain. L'installation d'un filet risquant de provoquer des problèmes avec la Grande Cariçaie.</i></p> |
| <p><i>Compte 160.318.5 Honoraires et frais</i></p> <p>Page 2</p> | <p>La Commission a interrogé la Municipalité sur le projet de réaménagement de la place de skater-hockey dans le but de connaître l'avancée du projet et l'utilisation de CHF 5'200.00 sur les CHF 22'000.00 prévus au budget.</p> <p><i>La Municipalité a indiqué que suite au départ du Municipal en charge du projet, celui-ci a été mis en standby.</i></p> |

| | |
|---|---|
| | <p><i>Les CHF 5'200.00 correspondent aux honoraires du bureau d'architectes pour la conduite des séances et la rédaction d'un résumé sommaire des propositions et échanges avec la population.</i></p> <p><i>Les prestations ne répondant pas aux attentes, la collaboration avec ledit bureau d'architectes ne sera pas maintenue.</i></p> |
| <p>Bâtiments</p> <p><i>Compte 3521.315.0 – Bâtiment administratif – Entretien mobilier et installations techniques.</i></p> <p><i>Page 7</i></p> | <p>Constatant un dépassement de budget de CHF 7'085.90, la Commission a interrogé la Municipalité sur l'urgence de la modification de la téléphonie et du câblage du bureau communal pour un coût total de CHF 5'119.65.</p> <p><i>La Municipalité a rencontré passablement de problèmes avec la téléphonie et internet qui nécessitaient des travaux urgents.</i></p> <p><i>Ces problèmes n'existaient pas lors de l'élaboration du budget.</i></p> <p><i>En outre, le changement d'un serveur prévu sur l'exercice 2023 nécessite un câblage exempt de dysfonctionnement.</i></p> |
| <p>Place de parc</p> <p><i>Compte 442.315.0 – Entretien des installations, machines, etc.</i></p> <p><i>Page 11</i></p> | <p>La Commission de gestion a demandé à savoir si l'excédent de dépense de CHF 22'008.37 pour ce poste dont CHF 10'094.00 pour la remise en état des installations suite aux inondations n'était pas couvert par une assurance.</p> <p><i>La Municipalité nous a confirmé que ces frais étaient couverts par l'ECA mais que le remboursement n'avait pas encore eu lieu.</i></p> <p><i>L'ECA demande à ce que toutes les factures liées aux inondations soient envoyées en même temps. La Municipalité attend encore la facture du Groupe-E.</i></p> |

| | |
|---|--|
| <p>Epuration</p> <p><i>Compte 460.318.8 – Frais de transports de boues</i></p> <p>Page 12</p> | <p>En raison d'un dépassement de budget de CHF 10'154.80, la Commission de gestion a interrogé la Municipalité sur l'origine de ce dépassement.</p> <p><i>La Municipalité a indiqué que suite aux divers travaux de remise en état des installations de la STEP et du traitement des boues, la masse à évacuer est plus conséquente que les années passées, maintenant que la STEP fonctionne mieux et traite mieux les boues. Les analyses effectuées sont meilleures qu'auparavant.</i></p> <p><i>En définitive, une STEP qui fonctionne bien coûte plus cher, car elle traite mieux les boues, ce qui crée plus de matière à évacuer et moins de rejet dans le lac.</i></p> |
| <p>Cours d'eau et digues</p> <p>471 – Port de plaisance</p> <p>Page 13</p> | <p>La Commission de gestion constate pour la première fois un excédent de charges pour le port de plaisance.</p> <p>Ce dépassement est notamment dû à des frais de faucardages plus élevé de CHF 13'648.56 par rapport au budget et à des frais de dragage de CHF 25'023.20 qui ne figuraient pas au budget.</p> <p>Malgré l'installation d'un système de pompage sensé réduire ces frais, ces dépenses restent récurrentes.</p> <p>La Municipalité a donc été interrogée à ce sujet.</p> <p><i>Il en ressort qu'en 2022 le système de pompage a pu être mis en fonction uniquement à partir du mois de septembre. Les effets escomptés par ce système n'ont par conséquent pas pu avoir lieu lors de la pleine saison et des fortes chaleurs.</i></p> <p><i>Malheureusement, nous connaissons le même cas de figure pour l'année 2023 car le système de pompage est à l'arrêt depuis le mois d'avril en raison d'une rupture des supports de la conduite.</i></p> |

A la lecture du rapport de la fiduciaire findinter, la Commission a également relevé que des dépenses de CHF 144'767.00, initialement attribués à ce préavis ont été reclassées dans le préavis 01/2021 relatif à la construction du nouveau débarcadère. Il a donc été demandé la Municipalité de se déterminer sur ce reclassement.

La Municipalité a déclaré avoir procédé à la répartition des coûts entre le débarcadère et le port en 2022 à réception des factures finales et de la répartition des métrées effectuée par le bureau d'ingénieur. En effet, certaines entreprises ont effectué des travaux pour les 2 préavis mais les ont facturé comme un seul projet et non séparément.

Enfin, lors de la révision des comptes 2021, il avait été indiqué à la commission de gestion que le coût final pourrait être esquissé au printemps 2023.

La Commission de gestion s'est donc enquis de savoir quand le préavis y relatif sera déposé.

La Municipalité a déclaré que le préavis sera probablement déposé cet automne et qu'une communication officielle sera faite lors d'une séance du Conseil général quant aux chiffres finaux et à leur absorption.

2. Conclusions

La Commission de gestion relève que la Municipalité gère avec responsabilité les comptes de fonctionnement de la Commune et a ainsi pu, en 2022, dégager un bénéfice net de CHF 113'384.06 alors que le budget 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 59'817.00. Ce résultat inclut les amortissements obligatoires, ainsi que les mouvements sur les fonds de réserve.

Dans le cadre du bouclage, le montant total des attributions aux fonds de réserve est de CHF 581'954.69.

Il sied tout de même de relever que ce résultat est principalement dû au décompte final 2021 de la péréquation d'un montant de CHF 319'949.00.

La Commission adresse des félicitations particulières à la Municipalité pour la réduction des coûts dans diverses rubriques notamment les comptes « 11 Administration » où CHF 61'071.10 ont été économisés en relation avec le budget et des dépenses d'électricité maîtrisées.

En outre, la Commission de gestion se réjouit de constater la perception pour la toute première fois d'un dividende versé par les Terrasses du Lac SA à hauteur de CHF 20'000.00.

Enfin, à partir de 2024 et au plus tard pour l'exercice 2027, les communes du canton devront appliquer leurs comptes selon le manuel MCH2 pour les communes vaudoises. Nous avons pris note que notre commune a planifié le passage pour l'exercice 2026. Dès lors, le calendrier de mise en œuvre devra être organisé de manière à tenir compte de la charge de travail supplémentaire occasionnée par ce changement important.

Au vu de ce qui précède, du préavis Municipal n° 03/2023, du rapport de Fidinter sur la vérification des comptes 2022 et du rapport de la Municipalité de Chevroux au Conseil général sur sa gestion durant l'exercice 2022 du 17 mai 2023, la Commission vous propose :

- d'accepter les comptes de fonctionnement communaux pour l'année 2022 tels que présentés ;
- de donner décharge au boursier communal et à la Municipalité pour la gestion des comptes de fonctionnement pour l'année 2022.

Chevroux, le 7 juin 2023

Pour la Commission de gestion :

Bonny Germaine



Chuard Simon



Quintairos Daniel

Blanc Sébastien



Cuany Raymond

